



Contact presse : Valérie LABATUT, membre du bureau national |

« Affaire Anthony SMITH » : après deux ans et demi de bataille, la sanction disciplinaire contre l'Inspecteur du travail Anthony Smith est annulée par le Tribunal Administratif de Nancy !

En avril 2020, Anthony SMITH, Inspecteur du travail à REIMS, était suspendu par la ministre Pénicaud, puis muté d'office dans la Meuse par la Ministre Borne, pour avoir tenté d'imposer à une association d'aide à domicile de prendre des mesures protectrices de la santé de ses salariés, notamment la fourniture de masques de protection au plus fort de la pandémie de COVID 19.

Nous étions plus de 200 rassemblés devant le Tribunal Administratif de Nancy le 28 septembre dernier pour contester cette sanction et écouter les conclusions de la rapporteure publique balayer un à un les griefs allégués par l'Administration à l'encontre d'Anthony.

Le jugement est tombé aujourd'hui : il annule la sanction disciplinaire prise à l'encontre de notre collègue. Ce jugement confirme que son seul tort est d'avoir tenté de faire respecter le code du travail alors que la politique du gouvernement consistait à suspendre son application pour ne pas gêner les patrons et pour masquer sa propre incurie en matière de fourniture d'équipements de protection.

En effet, cette sanction a été le point d'orgue d'une série de manœuvres et de pressions exercées par le ministère et la direction générale du travail pour « débrancher » l'inspection du travail.

Nous exigeons que l'Indépendance des Inspectrices et Inspecteurs du travail soit garantie et non piétinée.

Nous demandons maintenant que le Ministre du travail répare les préjudices subis à commencer par le rétablissement de notre collègue dans ses fonctions à Reims.